



COMMUNE DE PAUDEX
Municipalité
Route et voirie

Préavis n° 14 - 2010
au Conseil communal

Passage sous voie route du Simplon

Assainissement et rénovation

06 septembre 2010

Passage sous voie route du Simplon

Assainissement et rénovation

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le passage inférieur pour piétons sous la route du Simplon doit être assaini et rénové. Ce passage permet un accès sécurisé des piétons à l'arrêt des TL et inversement l'accès au centre du village et à l'école pour les habitants des quartiers nord de la commune appelés à se développer dans un avenir proche.

1.1 Assainissement

En janvier 2010, le bureau d'ingénieur Küng et Associés Lausanne SA, a fait parvenir à la commune un rapport d'inspection concernant cet ouvrage. L'inspection était faite dans le cadre d'un contrôle général des ouvrages d'art des communes de Pully et Paudex. Selon le rapport l'ouvrage est, dans l'ensemble, en bon état. Seules les extrémités du passage, réalisées en béton coulé sur place, présentent quelques dégâts encore mineurs, soit:

- Erosion par les eaux des surfaces exposées aux intempéries
- Dépôt de calcite sur le mur nord
- Taches d'eau sur la face inférieure de la dalle
- Traces de corrosion à l'entrée du passage nord
- Etanchéité des joints de dilatation à revoir.

Sur la base de ces constatations le bureau d'ingénieurs recommande l'intervention rapide d'un maçon pour traiter les zones endommagées, par repiquages, traitement des armatures et rhabillage des surfaces dans les zones où l'armature est apparente. Ces travaux étaient estimés par les experts à environ fr. 40'000.--.

1.2 Rénovation

Le passage pour piétons a été décoré en mai 2003 par l'Association Colorine SA dans un style « graffiti élaborés ». Le décor a vieilli, s'est sali et a été dégradé par de nombreux tags apposés en surcharge, ce qui donne un aspect délaissé et sinistre à ce passage de plus de 20 mètres de long. Le manque d'éclairage et sa dégradation accentuent encore l'ambiance un peu glauque du lieu qui contraste fortement avec le caractère urbain aéré de la route du Simplon et le caractère villageois arborisé du chemin des Ecoliers.

Pour donner à ce passage un côté plus avenant, la Municipalité propose de rénover complètement son décor et son éclairage. Suite aux expériences très positives faites à Lutry pour ce même type d'ouvrage (ambiance, coût et entretien) un revêtement en carrelage avec motifs est proposé ainsi qu'un éclairage à la fois plus lumineux et moins gourmand en énergie.

Dans un souci de rationalisation des chantiers, la Municipalité propose de mener conjointement les travaux d'assainissement et de rénovation.

2. Descriptif des travaux

Le bureau CETP a été mandaté pour analyser les travaux à faire et élaborer un devis détaillé. L'étude a été remise à la Municipalité le 30 août pour analyse.

2.1 Assainissement

Les travaux suivants sont à effectuer :

- Réfection de l'étanchéité sur la dalle et culée du passage sous la route cantonale : surface 24 m²
- Assainissement des bétons: murs de soutènement nord et sud: surface 40 m²

2.2 Rénovation

- Remplacement de l'éclairage existant
- Carrelage sur une surface de 89 m²

3. Coût des travaux

Le devis établi par le bureau d'ingénieurs est le suivant:

Travaux	Montants
Génie civil	12'000.--
Etanchéité	7'000.--
Assainissement des bétons	9'000.--
Total intermédiaire - assainissement	28'000.--
Remplacement de l'éclairage existant	5'000.--
Carrelage blanc/couleur sur 89 m ² (fourniture et pose)	25'000.--
Total intermédiaire - rénovation	30'000.--
Total des travaux selon devis	58'000.--
Divers et imprévus (16 %)	9'574.--
Honoraires + frais	6'500.--
Total HT	74'074.--
TVA 8 % (dès le 1.01.2011)	5'926.--
Total arrondi TTC	80'000.--

4. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 11 octobre 2010,
- vu le préavis municipal n° 14 – 2010 du 06 septembre 2010,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 80'000.-- pour l'assainissement et la rénovation du passage sous voie de la route du Simplon,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale,
3. d'amortir cet investissement sur 10 ans au plus et ce dès la première année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Voruz

Ariane Bonard

Adopté en séance de Municipalité le 06 septembre 2010

Délégués : MM Gérald Fontannaz et Claude Quartier, Municipaux Routes et Voirie

Annexes: photos et plan d'assainissement